

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
18 DÉCEMBRE 2019**

Procès-verbal de la 9^e assemblée régulière de l'année 2019 du conseil d'administration du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy, tenue le **mercredi 18 décembre 2019**, à 19 h, au Collège des Compagnons, Salle A-112 (Le Carrefour), 3643, avenue des Compagnons

PRÉSENCES :

M. Simon M. Poulin	Président
M ^{me} Johanne Elsener	Vice-présidente
M ^{me} Marie-Eve Normandeau	Trésorière
M ^{me} Sophie L'Archevêque	Secrétaire
M. Marc Hébert	Administrateur
M. Louis-Charles Boutin	Administrateur

ABSENCES :

M. Carl Maltais	Administrateur
M. Aaron Paul Delamerci Nsang	Administrateur
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques
M ^{me} Francine Lafrenière	Secrétaire de soutien

Cinq citoyens présents

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Simon M. Poulin ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon M. Poulin demande s'il y a ajout ou modification de sujets au présent ordre du jour.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Lecture et adoption du procès-verbal du 27 novembre 2019	19 h 05
4.	Affaires découlant des dernières rencontres et dossiers en cours	19 h 10
	• Suivis au procès-verbal du 27 novembre 2019	
	• Table vélo – suivi	
	• Autres dossiers du Plan d'action	
	• Planification d'une conférence ou d'un invité en janvier	
5.	<i>Période d'information de la conseillère municipale</i>	19 h 30
6.	Période de questions et commentaires du public	19 h 35
7.	Fonctionnement du conseil (correspondance, informations, trésorerie)	19 h 45
8.	Divers	19 h 50
9.	Conférence du Mouvement pour une ville zéro déchet	20 h 00
10.	Levée de l'assemblée	21 h 00

Au Point 4, le sujet *Autres dossiers du Plan d'action* est supprimé. Le sujet *Marche de Ça marche Doc! et Trottibus* est ajouté au Point 8. Le Point 9 et le Point 10 sont inversés.

RÉSOLUTION CQPSF-19-CA-55

Sur proposition de M^{me} Johanne Elsener, appuyée par M. Marc Hébert, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les suppressions et ajouts susmentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2019

À la page 8, Point 9 « Divers » portant sur l'émission télévisée *Ma vie sans mon auto*, 4^e ligne, l'ajout suivant est apporté : « Cette initiative est la collaboration de MATv, Ça marche Doc! **et Accès transports viables.** ».

RÉSOLUTION CQPSF-19-CA-56

Sur proposition de M^{me} Johanne Elsener, appuyée par M. Louis-Charles Boutin, il est résolu d'adopter le procès-verbal du CQPSF du 27 novembre 2019 avec la correction susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIÈRES RENCONTRES ET DOSSIERS EN COURS

Suivis au procès-verbal du 27 novembre 2019

Compostage communautaire : M^{me} Sophie L'Archevêque avait mentionné qu'un programme à la Ville, prévu en 2020, permettrait d'installer des contenants de compostage dans le quartier. Elle n'en connaît cependant pas les détails (date de lancement, procédure). Le suivi demandé à M. Dave Gagnon-Pelletier est toujours en cours.

Accès hivernal au parc de la Plage-Jacques-Cartier : En réponse à la résolution CQPSF-19-CA-44 demandant l'entretien hivernal du chemin du Pavillon, la Ville a indiqué au président que cela n'était pas possible pour des raisons de sécurité. La pente du chemin du Pavillon serait trop abrupte pour utiliser la machinerie de déneigement. La Ville invite les citoyens à utiliser d'autres sentiers à proximité entretenus durant l'hiver, soit la base de plein air de Sainte-Foy et la promenade Samuel-de-Champlain.

Le conseil se questionne notamment sur la notion de « proximité » utilisée par la Ville dans ce contexte. Pour un accès à pied, la proximité réfère à un rayon de 800 mètres. De plus, le conseil souhaite connaître qui, dans

l'appareil administratif municipal, a formulé la réponse à cette résolution. Un suivi sera fait en janvier dans ce dossier.

Boisé des Compagnons-de-Cartier : M^{me} Johanne Elsener a transmis la résolution CQPSF-19-CA-50 demandant l'entretien d'un sentier piétonnier hivernal dans ce boisé avec une lettre à la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

Le suivi de la Ville est toujours attendu. Du côté de la CCNQ, M^{me} Manon Colette, à qui était adressée la lettre, est en congé et sera de retour en janvier.

Demande d'aménager une piste permettant le pas de patin (ski de fond) au boisé des Compagnons-de-Cartier : M. Simon M. Poulin fera aussi parvenir au citoyen s'étant plaint de l'espace réduit dans le Boisé pour exercer son ski de patin, une copie de la résolution CQPSF-19-CA-50.

Réseau structurant de transport en commun - Rencontre d'information et d'échanges, citoyens du secteur Pie-XII : Le 4 décembre 2019, a eu lieu une séance d'information et d'échanges portant sur l'impact acoustique et vibratoire du futur tramway dans la portion du tracé limitrophe à l'emprise d'Hydro-Québec du secteur Pie-XII. M^{mes} Marie-Eve Normandeau et Sophie L'Archevêque y ont assisté. Elles ont questionné les représentants du bureau de projet et de la Ville sur :

- certaines incohérences notées entre les mesures de mitigation modélisées dans l'étude d'impact acoustique et le contenu de la présentation;
- les impacts du prolongement de la rue Mendel pour les résidents de Pie-XII;
- les comités de bon voisinage.

En suivi de la séance du 4 décembre, le conseil décide de transmettre une lettre à M. Daniel Genest, directeur du bureau de projet du RSTC, pour lui soumettre des questions et des préoccupations du conseil à l'égard des impacts du projet.

RÉSOLUTION CQPSF-19-CA-57

Sur proposition de M. Louis-Charles Boutin, appuyée par M^{me} Johanne Elsener, il est résolu d'adopter le projet de lettre présenté en annexe 1.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CQPSF-19-CA-58

Sur proposition de M^{me} Johanne Elsener, appuyée par M. Marc Hébert, il est résolu d'adopter le projet de lettre présenté en annexe 2.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stratégie de sécurité routière : M. Marc Hébert et M. Louis-Charles Boutin ont assisté à la séance de travail à l'intention des conseils de quartier, qui a eu lieu le 5 décembre 2019. La Ville est présentement à préparer une consultation, en vue d'élaborer sa *Stratégie de sécurité routière 2020-2024*. Pour ce faire, elle sollicite la transmission et la présentation de mémoires sur la question.

M^{me} Johanne Elsener inscrira le conseil à la consultation (présentation d'un mémoire) et déposera aussi le mémoire suivant, qui traduit les préoccupations du conseil de quartier :

Voici les 12 recommandations formulées par le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy en vue d'augmenter la sécurité routière dans le quartier et la ville :

1. Ne pas augmenter la circulation de transit automobile (ex. : prolongement de la rue Mendel).
2. Construire un trottoir dans les rues sans trottoir, ce qui réduira le risque pour les piétons, et favorisera le resserrement de l'espace visuel (ex. : rue du Libraire, avenue des Compagnons section sud, etc.).
3. Ne pas enlever de trottoir lors de la réfection de rue (ex. : rue Laudance, etc.).
4. Conserver/augmenter la canopée qui, par son effet de resserrement de l'espace visuel, fait ralentir instinctivement les automobilistes.
5. Augmenter le réseau cyclable pour éviter que les cyclistes se promènent sur les trottoirs pour raison de sécurité (ex. : section sur le chemin des Quatre-Bourgeois entre le boulevard Pie-XII et l'avenue des Compagnons, etc.).
6. Sensibiliser les automobilistes et sécuriser les passerelles piétonnières identifiées comme dangereuses (chemin des Quatre-Bourgeois en face de Place Naviles, chemin Sainte-Foy en face du sentier du parc du Campanile, boulevard Pie-XII au niveau de la rue Plaisance, etc.).
7. Planter des arbres de chaque côté au début de rues avec des avancées de trottoir, ce qui favorisera le resserrement de l'espace visuel.

8. Déneiger tous les trottoirs durant l'hiver (ex. : rue Valentin, etc.).
9. Déneiger les passerelles piétonnières durant l'hiver afin de favoriser les déplacements piétonniers ainsi que réduire les déplacements automobiles (ex. : rue Bégon, etc.).
10. Augmenter la surveillance policière des automobilistes aux traverses piétonnières.
11. S'assurer que le temps dévolu aux feux piétons permet aux personnes de tout âge et toute condition de traverser la rue en toute sécurité.
12. Sensibiliser les automobilistes au fait que les cyclistes ont les mêmes feux de circulation qu'eux.

Programme de subvention pour l'aménagement de jardins partagés : La date limite pour déposer des propositions de projets et obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ a été repoussée au 7 février 2020.

Plan d'action en agriculture urbaine:

RÉSOLUTION CQPSF-19-59

Sur proposition de M^{me} Johanne Elsener, appuyée par M^{me} Marie-Eve Normandeau, il est résolu de nommer M. Simon M. Poulin pour être le représentant du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy lors de la séance de travail portant sur le *Plan d'action en agriculture urbaine* qui aura lieu le 16 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Table vélo - suivi

M. Simon M. Poulin fait état des principales réalisations de la Table vélo pour 2019, diffusées dans un communiqué de la Ville du 2 décembre 2019. On y retrouve notamment l'ajout dès l'ouverture de la saison du vélo en 2020 de 23 km de nouveaux liens cyclables dans la ville de Québec. En ce qui concerne le quartier Pointe-de-Sainte-Foy, l'ajout d'une bande cyclable prévue entre le boulevard du Versant-Nord et le boulevard Pie-XII est reporté à 2020.

Planification d'une conférence ou d'un invité en janvier

L'organisme Accès transports viables offrira en janvier prochain une conférence au conseil de quartier (résolution CQPSF-19-CA- 51). M. Louis-Charles Boutin demandera au conférencier s'il est possible d'aborder les thèmes suivants :

- prolongement des voies automobiles de la rue Mendel;
- tracé du tramway dans le quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy;
- exemples de techniques ou moyens de signalisation piétonnière et cycliste employés ailleurs que dans la ville de Québec qui fonctionnent.

Élargissement du boulevard Hochelaga : La demande adressée à la Ville pour avoir les plans de l'élargissement du boulevard, y inclus l'aménagement et un justificatif du projet (résolution CQPSF-19-CA-52), est toujours en suivi.

Projet de loi 49 : Le projet de loi 49 modifiant les élections et les référendums dans les municipalités a été transmis aux administrateurs par le président.

Page Facebook : M^{me} Sophie L'Archevêque est maintenant administratrice de la page Facebook du conseil.

5. PÉRIODE D'INFORMATION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

M^{me} Anne Corriveau n'est pas présente à la séance du conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question n'est posée par l'assistance.

7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL (CORRESPONDANCE, INFORMATIONS, TRÉSORERIE)

Trésorerie : M^{me} Marie-Eve Normandeau informe d'un solde bancaire à ce jour de 596,88 \$.

8. DIVERS

Marche en collaboration avec *Ça marche Doc!* et Trottibus : M^{me} Johanne Elsener informe le conseil que cette marche aura lieu le 18 janvier 2020.

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION CQPSF-19-CA-60

Sur proposition de M^{me} Sophie L'Archevêque, appuyée par M. Marc Hébert, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal préparé par M^{me} Marie-Eve Normandeau et M^{me} Sophie L'Archevêque et révisé par M. Simon M. Poulin.

Sophie L'Archevêque, secrétaire

Simon M. Poulin, président

Québec, le 16 décembre 2019

M. Daniel Genest
Directeur de projet
Réseau structurant de transport en commun de Québec

Objet : Commentaires et préoccupations, présentation du 4 décembre 2019 sur l'étude acoustique

M. Genest,

Premièrement, nous tenons à vous remercier d'avoir tenu une séance d'information et d'échanges à l'intention des citoyens concernés par les impacts sonores du projet de tramway dans le corridor de transport d'énergie entre le boulevard Versant-Nord et le chemin des Quatre-Bourgeois. Nous croyons que les impacts de ce projet sont bel et bien un enjeu fort pour notre quartier. En effet, le conseil est interpellé régulièrement sur le sujet depuis l'annonce officielle du projet à l'hiver 2018.

À la suite de l'analyse du Mandat 10.1 - Étude acoustique de Systra, déposée le 18 novembre dernier, et en comparant le contenu de celle-ci avec la présentation du 4 décembre, nous aimerions obtenir des éclaircissements sur les éléments suivants :

1) Prolongement des voies automobiles de la rue Mendel

Nous constatons que l'étude d'impact acoustique ne tient pas compte d'une augmentation des débits moyens journaliers annuels (DMJA) qui découlerait du prolongement des voies automobiles de la rue Mendel. Est-ce que cet enjeu sera intégré à l'étude des impacts cumulatifs du projet de tramway?

2) Jeu d'exigences acoustiques à respecter

Selon l'étude, les mesures de mitigations modélisées seraient adéquates afin de prévenir des niveaux sonores excessifs par rapport aux critères d'impact sonore du guide FTA. Nous notons que les valeurs recommandées par l'OMS en 2018 sont inférieures à celles du FTA, particulièrement pour la nuit qui est de 44 dBA (LN) pour le bruit causé par le trafic ferroviaire. Par ailleurs, les écrans antibruit modélisés sont d'une hauteur minimale de 2,5 m des deux côtés dans l'étude de Systra, alors que la présentation du 4 décembre indique plutôt la présence de merlons de 1,5 m. Est-ce que le bureau de projet exigera de modéliser les niveaux sonores à nouveau lors des études détaillées et de la construction par le consortium retenu? Nous tenons également à mentionner

que l'étude ne tient pas compte du bruit causé par l'entretien du réseau qui s'effectuera la nuit entre 1 h et 5 h du matin, où les valeurs recommandées par

l'OMS sont les plus basses. Est-ce que cet élément sera également considéré lors de la prochaine étude acoustique?

3) Zonage en bordure du corridor d'énergie

Les hypothèses des impacts sonores résiduels sont basées sur une hauteur maximale de deux étages des bâtiments en bordure du corridor d'énergie. Particulièrement pour le boulevard Pie-XII, est-ce que la volonté de densifier cette artère permettrait la construction de bâtiments de trois étages? Si c'est le cas, est-ce que les niveaux de bruits maximaux modélisés pour deux étages sont applicables?

4) Garanties pour les citoyens

Quelles sont les conséquences pour le consortium et la Ville si les niveaux sonores dépassent ceux prévus au certificat d'autorisation environnementale? Est-il prévu de dédommager d'une quelconque façon les citoyens qui vivront avec ces impacts?

5) Participation citoyenne au projet

À quelle date aura lieu la première rencontre du comité de bon voisinage du secteur ouest, annoncée pour janvier 2020?

En espérant que vous prendrez en considération nos préoccupations et commentaires, veuillez recevoir, M. Genest, nos salutations distinguées.

Simon M. Poulin, président
Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

C. C.
M^{me} Anne Corriveau, conseillère municipale du district de la Pointe-de-Sainte-Foy
M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente

Québec, le 16 décembre 2019

M. Régis Labeaume
Maire
Ville de Québec

Objet : Prolongement de la rue Mendel

M. le Maire,

Quoiqu'avec certaines réserves qui ont été exprimées auparavant, nous avons accueilli favorablement le projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec. En effet, nous croyons que ce projet permettra à la fois de lutter contre la congestion routière et d'améliorer les conditions de santé de la population de Québec en diminuant la pollution atmosphérique et en incitant les gens à marcher pour prendre le transport en commun.

Cependant, l'une de ces réserves exprimées était le projet de prolongement des voies automobiles de la rue Mendel. Or, nous avons appris dernièrement que ce projet avait été retiré du projet de réseau structurant de transport en commun à la demande du gouvernement, mais demeurerait dans les plans de la Ville. Nous voulons réitérer nos craintes quant à ce projet. Elles sont nombreuses et concernent les enjeux suivants :

- Incohérence avec le projet de transfert modal vers les transports collectifs et actifs; et,
- Perte d'opportunité pour investir dans des infrastructures et services municipaux prioritaires pour notre quartier.

Permettez-nous d'élaborer sur chacun de ces enjeux pour vous faire connaître la portée et l'amplitude de nos inquiétudes :

1) Incohérence avec le projet de transfert modal vers les transports collectifs et actifs

Le prolongement des voies automobiles de la rue Mendel va permettre aux automobilistes d'entrer directement dans notre quartier pour transiter vers le pôle Sainte-Foy plutôt que d'y entrer par les autoroutes Duplessis ou Henri-IV. Nous voyons en ce projet, un message contradictoire avec la volonté de la Ville de promouvoir les transports collectifs et actifs.

Tout prolongement de la rue Mendel par des voies automobiles aurait pour effet de diminuer l'incitatif à utiliser les transports collectifs et actifs et diminuerait donc le transfert modal souhaité. Le prolongement diminuerait ainsi le nombre d'usagers du réseau structurant de transport en commun, et par le fait même la rentabilité du projet.

Un plus grand nombre d'automobiles dans le quartier va inévitablement augmenter le risque d'accidents, notamment aux boulevards Versant-Nord, Pie-XII, et chemin Sainte-Foy. La Ville de Québec a récemment adopté la Vision zéro accident qui repose sur le principe qu'aucun décès ou blessé grave n'est acceptable. Pour souscrire à cette vision, il est important de diminuer et non d'augmenter la circulation de transit dans les quartiers.

De plus, l'augmentation de la circulation automobile dans le quartier augmentera la concentration des polluants de l'air, lesquels sont associés à des impacts négatifs sur la santé. En ce qui a trait à la pollution atmosphérique, au Québec, le secteur des transports est encore responsable à lui seul de la majorité des émissions. Selon une étude de l'Institut national de santé publique du Québec, la pollution de l'air entraîne annuellement 300 décès prématurés dans la région de Québec, soit cinq fois plus que ceux causés par les accidents automobiles. Tout comme pour Vision zéro accident adoptée par la Ville de Québec qui repose sur le principe qu'aucun décès ou blessé grave n'est acceptable, nous croyons qu'aucun décès prématuré ou maladie grave n'est acceptable en ce qui concerne la pollution de l'air. C'est pourquoi tout projet favorisant l'augmentation de la circulation de transit automobile n'est pas une solution favorisée par le conseil de quartier.

Par ailleurs, le Québec s'est également donné pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % d'ici 2050. Pour atteindre cette cible ambitieuse, il convient de tout mettre en œuvre pour y arriver, et ce, même au niveau municipal, car il y va de l'avenir de nos enfants.

2) Perte d'opportunité pour investir dans des infrastructures et services municipaux prioritaires pour notre quartier

Le projet de prolongement des voies automobiles de la rue Mendel a été évalué à 21,2 M \$, ce qui ne tient pas compte des frais d'exploitation et d'entretien qui seront récurrents. Le conseil de quartier est d'avis que cet investissement sera fait au détriment d'autres enjeux jugés prioritaires pour le quartier. Voici des exemples d'investissements qui ont été soutenus par le conseil au cours des dix dernières années :

- La rénovation et l'agrandissement du Centre communautaire Pie-XII;
- La préservation du Boisé Neilson et l'aménagement du circuit des grands boisés de la Pointe-de-Sainte-Foy;
- La construction du tronçon cyclable sur le chemin des Quatre-Bourgeois entre Pie- XII et Versant-Nord;
- L'entretien hivernal de divers accès piétonniers (Parc de la Plage Jacques-Cartier par le chemin du Pavillon, sentier piétonnier au boisé des Compagnons-de-Cartier);
- L'ajout de mobilier urbain aux boisés Marly et Compagnons-de-Cartier;
- La sécurisation de la traverse piétonnière sur le chemin des Quatre-Bourgeois en face de Place Naviles.

Soyez assuré, M. le Maire, que nous désirons le développement d'une ville saine, attrayante et responsable en cohérence avec une vision de mobilité durable. Nous jugeons que ces projets sont plus importants et plus sains que le prolongement des voies automobiles de la rue Mendel.

En espérant que vous prendrez en considération nos préoccupations et suggestions, veuillez recevoir, M. le Maire, nos salutations distinguées.

Simon M. Poulin, président
Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy

c.c.

M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente

M. François Bonnardel, ministre des Transports du Québec

M^{me} Geneviève Guilbault, ministre responsable de la Capitale-Nationale et députée de Louis-Hébert

M. Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

M. Joël Lightbound, député fédéral de Louis-Hébert

Dr Horacio Arruda, Directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Dr François Desbiens, Directeur de santé publique, Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, CIUSSS de la Capitale-Nationale

M. Étienne Grandmont, directeur, Accès transports viables

M. Alexandre Turgeon, directeur général, Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale